



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement poursuit son engagement pour accélérer le recours aux logiciels libres et aux communs numériques dans l'administration

Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques, chargée de la transformation numérique de l'Etat, annonce aujourd'hui la stratégie du Gouvernement pour accélérer le recours aux logiciels libres et aux communs numériques dans l'administration.

Lors de son allocution du 8 avril dernier, le Président de la République a clairement exprimé devant tous les managers de l'Etat sa volonté de « *bâtir l'action publique du siècle qui s'ouvre* ». Le renforcement de l'Etat numérique est une priorité clé de ce projet, dans le respect de la souveraineté française et européenne, alors que se prépare dans quelques semaines la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, le Premier ministre, par une circulaire du 27 avril 2021, a chargé la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques d'accélérer le recours aux logiciels libres et communs numériques dans l'administration et de développer l'ouverture de ses codes sources.

Amélie de Montchalin s'est rendue au salon Open Source Experience ce jour pour présenter le plan d'action du Gouvernement qui doit permettre de :

- **mieux connaître, utiliser et concevoir les logiciels libres et les communs numériques dans l'administration** en promotionnant ces offres au sein du catalogue des offres numériques et en facilitant l'accès aux supports contractuels, notamment interministériels, qui permettent de mobiliser les expertises nécessaires sur ces enjeux. Par ailleurs, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques accompagnera les administrations qui veulent s'appuyer ou engager des dynamiques de créations de communs numériques au service de la conduite des politiques publiques.
- **développer et accompagner l'ouverture et la libération des codes sources** en allant plus loin dans l'accompagnement des administrations. **Le ministère de la Transformation et de la Fonction publique publie aujourd'hui la plateforme code.gouv.fr** qui réunit plus de 9 000 dépôts de code publiés par plus de 1 000 organisations publiques avec l'ambition de construire un inventaire des codes source encore non publiés mais susceptibles d'être réutilisés. Pour accélérer la mise en œuvre de cette ambition, Amélie de Montchalin permettra prochainement par décret l'usage de deux nouvelles licences parmi celles autorisées pour les codes sources publics: la licence **Eclipse Public License** de la Fondation Eclipse et la licence **European Union Public License**, publiée par la Commission européenne, particulièrement pertinente pour tous les projets du secteur public.
- **renforcer l'attractivité de l'administration auprès des talents du numérique** grâce à l'ouverture des codes sources du secteur public. La France, pionnière en la matière intensifie l'animation du réseau d'échange d'information et d'expertise des experts publics du code ouvert BlueHats et lance un partenariat avec l'école CentraleSupélec pour permettre à des élèves ingénieur de contribuer pendant six mois à des logiciels libres utilisés par les administrations.

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques **crée au sein de la direction interministérielle du numérique une équipe chargée de la promotion et l'animation interministérielle en matière de logiciel libre et de communs numériques**. Cette équipe aura la charge de conduire ce plan d'actions et de porter cette vision dans les différents ministères.

Amélie de Montchalin, très attachée au dialogue constant entre administrations et écosystèmes, annonce **la création d'un conseil d'expertise « administrations et logiciels libres »** qui se composera à la fois d'administrations, qui pourront y trouver un cénacle pour renforcer le partage d'expertise et de solutions, et de représentants de l'écosystème qui pourront ainsi contribuer au plan d'action.

Contact presse

Ministère de la transformation et de la fonction publiques

presse.mtfp@transformation.gouv.fr

01 53 18 42 68